

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Budget Primitif 2020 de la ville de Floirac

Le Cadre Général

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Floirac.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité. Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée (exceptionnellement la date a été reportée au 31 Juillet en 2020 en raison de la crise sanitaire du Covid-19) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2020 a été voté le 25 Mai 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande auprès de la mairie aux heures d'ouverture des services administratifs.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget primitif de la ville (*article L.2311-1 du CGCT*). Dans chacune des sections les dépenses et les recettes sont classées par chapitres et par articles conformément à l'instruction comptable M14 en vigueur à la date du vote établie par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget.

La section de fonctionnement :

- Dépenses : charges à caractères générales + salaires + dette + dépenses de gestion courante + dépenses exceptionnelles
- Recettes : Recettes des services + Impôts et taxes + Dotations et participations + recettes de gestion courante + recettes exceptionnelles

La section d'investissement :

- Dépenses : travaux + acquisitions de terrains ou d'équipements
- Recettes : Financements + emprunt

Le budget primitif 2020 a été établi sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 25 Mai 2020.

I - La section de fonctionnement

a) Généralités

Le compte administratif 2019 ayant été adopté,

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice précédent de 4 292 241,61 €.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux pour le budget principal. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de 26 539 449,41 €.

b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement pour 2020

D E P E N S E S			R E C E T T E S		
FONCTIONNEMENT	CHAPITRE	B.P. 2020	FONCTIONNEMENT	CHAPITRE	B.P. 2020
Charges à caractère général	c/011	5 745 770,00	Excédent antérieur reporté	c/002	3 112 241,61
Charges de personnel	c/012	10 658 881,00	Atténuation de charges	c/013	0,00
Virement à la section invest.	c/023	1 600 000,00	Opérations de section à section	c/042	28 200,00
Opérations de section à section	c/042	1 333 091,00	Produits des services	c/70	639 250,00
Autres charges de gest° courante	c/65	3 884 071,00	Impôts et taxes	c/73	14 359 202,80
Charges financières	c/66	420 000,00	Dotations et participations	c/74	7 944 555,00
Charges exceptionnelles	c/67	146 989,41	Autres produits gest° courante	c/75	454 000,00
Dotations aux amortissements et aux provisions	c/68	28 000,00	Produits exceptionnel	c/77	2 000,00
ATT2NUATIONS DE CHARGES	c/14	2 722 647,00	reprises sur amortissements	c/78	0,00
TOTAL		26 539 449,41	TOTAL		26 539 449,41

c) les principales dépenses et recettes du budget primitif 2020

Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse de + 1,12 % entre le BP 2019 et le BP 2020.

Les charges à caractère général, **les charges de personnel sont relativement stables.**
Les subventions d'équilibre des budgets CCAS et transports scolaires sont identiques à 2019.

Toutefois la recherche permanente d'économies de bonne gestion s'applique toujours.

Les recettes de fonctionnement sont en très légère hausse ente le BP 2019 et le BP 2020.

Les produits des services ont été recalculés à la baisse suite à la crise sanitaire liée au COVID-19.

Les impôts et taxes devraient progresser de + 3.04 % en raison d'une progression des bases, il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition en 2020. La Dotation Globale de Fonctionnement baisse en 2020, elle a été inscrite pour un montant de 2 167 816 € et la Dotation de Solidarité Urbaine progresse très légèrement, elle est inscrite pour 4 103 924 € (contre respectivement un réalisé de 2 194 402 € et 4 006 755 € en 2019). Ce sont les principales dotations financières perçues par la commune de la part de l'Etat.

L'équilibre financier entre la commune et son organisme de regroupement (Bordeaux Métropole) est assuré par l'attribution de compensation (AC). Elle est répartie entre les 2 sections du budget de la manière suivante : 2 722 647 € en fonctionnement et 601 887 € en investissement. Pour mémoire, cette répartition est permise depuis 2018 par le législateur qui a validé la création d'une attribution de compensation affectant la section d'investissement comme décrit dans le tableau ci-après.

II - La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de la ville reprend :

- ***En dépenses :*** Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- **En recettes** : Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), le F.C.T.V.A. et les subventions d'investissement perçues (Région, Département, Métropole, CAF...) en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement du Budget Primitif 2020

D E P E N S E S					R E C E T T E S				
INVESTISSEMENT	CHAPITRE	B.P. 2020	RAR	TOTAL BP 2020 + RAR	INVESTISSEMENT	CHAPITRE	B.P. 2020	RAR	TOTAL BP 2020 + RAR
Solde d'exécution d'invest. reporté	c/001			0,00	Solde d'exécuto d'invest. reporté	c/001	1 085 461,98		1 085 461,98
Dépenses imprévues	c/020			0,00	Virement de la section de fonct.	c/021	1.600.000,00		1 600 000,00
Opérations de section à section	c/040	28 200,00		28 200,00	Opérations de section à section	c/040	1 333 091,00		1 333 091,00
Opérations patrimoniales	c/041	140 000,00		140 000,00	Opération patrimoniale	c/041	140 000,00		140 000,00
Dotations, fonds divers et réserves	C/10			0,00	Excédent de fonctionnement capital	C/1068	1 180 000,00		1 180 000,00
Subventions d'investissement reçues	c/13		77 500,00	77 500,00	Dotations - Fonds divers	c/10	484 262,00		484 262,00
Remboursement d'emprunts	c/16	1 700 000,00		1 700 000,00	Subventions d'investissement	c/13	318 339,76		318 339,76
Immobilisations incorporelles	c/20	338 960,00	75 721,84	414 681,84	Emprunts et dettes	c/16			0,00
Subvention d'équipement rev.	c/204	607 737,00		607 737,00	emprunts d'équilibre	c/16	2 863 040,63		2 863 040,63
Immobilisations corporelles	c/21	1 836 990,00	657 059,12	2 494 049,12	Immo. Corporelles	c/21			0,00
Immo. En cours	c/23	31 000,00		31 000,00	Immo. En cours	c/23			0,00
APCP									
Petits aménagements	1502	40 000,00	26 551,20	66 551,20					
Ecole Blum Rénovation	1509	2 521 253,00		2 521 253,00					
Parking Burthe	1701	55 261,00		55 261,00					
CHEMIN DES ECOLIERS	1801	40 000,00		40 000,00					
Parcs municipaux	5001	10 000,00		10 000,00					
Plan de gestion parc des coteaux	1802	16 339,00		16 339,00					
Fil vert 2	1803	457 028,00		457 028,00					
Rénovation arrosage burthe	1804	6 468,00		6 468,00					
Castel	1601		71 127,21	71 127,21					
TOTAL		8 176 236,00	944 040,73	9 120 276,73	TOTAL		9 084 195,37	36 081,36	9 120 276,73

c) Prévion des dépenses et des recettes d'investissement en 2020

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2020 recensent **944 040,3 €** de restes à réaliser de 2019 en dépenses et **36 081,36 €** en recettes et comporte 8 176 236 € de nouvelles inscriptions.

Le résultat de clôture positif de la section d'investissement de 2019 à reporter en recettes d'investissement en 2020 est de 1 085 461,98 €.

Les projets en phase d'études ou de réalisation en 2020 (Soit **5 353 300 €** de nouveaux investissements) sont les suivants :

Les APCP

- La réhabilitation de l'école Blum : **2 521 253 €**
- La poursuite du Fil vert 2 : **457 028 €**
- La poursuite du castel : **71 127 €**
- Petits aménagements : **66 551 €**
- Parking de la Burthe : **55 261 €**
- Chemin des écoliers : **40 000 €**

Les autres investissements

- Travaux dans les bâtiments communaux : **745 661 €**
- Divers aménagements : **405 338 €**
- Travaux de voirie : **171 022 €**
- Travaux réseaux divers : **196 977 €**

Les principales recettes d'investissements en 2020 sont :

- F.C.T.V.A. : **407 487 €**
- Taxe d'aménagement : **76 775 €**
- Subventions (DETR, FDAEC ...) : **318 339 €**
- Emprunt d'équilibre : **2 863 040 €**

La section d'investissement s'équilibre donc à 9 120 276,73 €.

III - Les données synthétiques du budget primitif 2020

a) Informations financières

Informations financières - RATIOS		Valeurs communales	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 344,79 €	1 095 €
2	Produit des impositions directes / population	719,08 €	566 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 332,97 €	1 284 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	367,48 €	280 €
5	Encours de dette / population	824,47 €	907 €
6	DGF / population	123,49 €	177 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	45,15 %	59,50 %
8	Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	108,15 %	92,30 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	27,57 %	21,80 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	61,85 %	70,60 %

b) Etat de la dette

Caractéristiques de la dette au 01/01/2020

Encours 14 472 748,20	Nombre d'emprunts * 23
Taux actuariel * 2,23%	Taux moyen de l'exercice 2,17%
Taux moyen équivalent après couverture 2,25%	

** tirages futurs compris*

Charges financières en 2020

Annuité 1 968 683,20	Amortissement 1 675 581,30
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 293 101,90	ICNE 61 399,70

Indicateurs

Encours 14 472 748,20	Duration * 4 ans, 11 mois
Durée de vie moyenne * 5 ans, 3 mois	Durée résiduelle * 19 ans, 6 mois
Durée résiduelle Moyenne * 10 ans	

** tirages futurs compris*